VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PROCHE N'ACCEPTE PAS SON ALCOOLISME

Par Profil supprimé Postée le 12/10/2013 21:23

Bonsoir,
Il y a 2 ans j'ai rencontré un homme, ça a été le coup de foudre pour l'un comme pour l'autre. Au début c'était une relation simple faite de beaucoup de soirées entre amis mais je me suis vite rendue compte qu'il consommait énormément d'alcools pratiquement tous les jours et ce même sur son lieu de travail, son patron étant lui aussi relativement accroc.
Après beaucoup de séparation l'amour et le manque de l'autre nous a toujours réuni. Je l'ai retrouvé récemment et n'ai pas été surprise d'apprendre et de me rendre compte qu'il perdait totalement pied (perte de son permis, comportement dangereux...).
J'ai essayé de comprendre pourquoi ce comportement et l'ai rejoint alors qu'il était alcoolisé et pleine conversation avec ses collègues. J'ai finis par comprendre qu'il était dans un mal-être profond, qu'il avait apprit qu'il allait bientôt perdre un être cher à cause de la maladie et je le sens au bord de la dépression sérieuse.
Il ne veut évidemment pas accepter son alcoolisme et encore moins l'avouer. Je pense que me disputer avec lui et "l'abandonner" n'est pas la bonne solution mais je ne sais que faire quand je vois que personne dans son entourage ne réagit.
Il me répète évidemment chaque jour qu'il est désolé de son comportement, qu'il m'aime et qu'il ferait tout pour me le prouver et en particulier au niveau de l'alcool.
J'espère trouver rapidement une solution pour lui faire ouvrir les yeux et pouvoir enfin l'accompagner dans une guérison.

Mise en ligne le 15/10/2013

Bonjour,

Il nous semble que ce dont votre ami a à "guérir" c'est plutôt de son mal-être profond. Vous dites avoir récemment perçu et compris ce qu'il pouvait y avoir derrière ses alcoolisations abusives et répétitives. Comme pour beaucoup, il se pourrait que votre ami calme son malaise intérieur avec les effets de l'alcool. C'est évidemment une tentative de résolution bien illusoire, et qui, le plus souvent, ne fait, comme vous l'évoquez, que rajouter des problèmes au problème.

Votre ami a vraisemblablement besoin d'aide mais lui seul peut décider de se faire aider. S'il ne souhaite pas aborder ses difficultés par la porte d'entrée de soins en alcoologie, peut-être pourrait-il le faire plus facilement en décidant de rencontrer un professionnel pouvant l'aider à demêler son mal-être. Le fait d'appréhender la disparition d'un être cher pourrait être un motif de consultation chez un psychologue. La solution aux problèmes de votre ami ce n'est pas vous qui la trouverez, il ouvrira les yeux quand il le pourra, quand il le décidera et il peut être risqué de croire que cela puisse dépendre de vous. Vous pouvez, et c'est déjà beaucoup, le conseiller, l'épauler, l'encourager, autant qu'il vous est possible, mais de son côté il a le choix de se saisir ou non de vos propositions.

Pour faire face à cette situation et parce que vous aussi avez peut-être besoin d'être soutenue et conseillée, sachez que la plupart des consultations d'alcoologie proposent de recevoir l'entourage. Vous trouverez ci-desous les coordonnées du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Bien évidemment, si vous souhaitez aller plus loin dans l'échange, nous nous tenons à votre disposition tous les jours, de 8h à 2h, au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe) ou au 0 811 91 30 30 (appel anonyme au coût d'un appel local depuis un poste fixe). Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE-CSAPA-SERVICE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION EN ADDICTOLOGIE

80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 34 74 80
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45
Accueil du public : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45
Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par des éducateurs spécialisés.
Substitution : Centre de délivrance : les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 13h et les mardis et jeudis de 12h30 à 15h30

Voir la fiche détaillée